OPINION

DE

M. LE VICOMTE DE MIRABEAU,

Sur le premier Rapport du Comité Militaire;

Imprimée par ordre de l'Aſſemblée.

J'AI été frappé, Meſſieurs, dans l'affaire qui vous occupe, d'une ſingularité que je n'ai ſans doute pas été le ſeul à remarquer. Juſques ici, les Comités que vous avez établis les dépoſitaires de votre confiance, vous ont préſenté un plan de travail formé du réſultat du leur, & j'imagine que c'étoit le but de leur inſtitution; car un Comité étant une émanation de l'Aſſemblée, il doit, je le penſe du moins, ſe conduire par la même règle; c'eſt-à-dire que la minorité des opinions doit y être liée par le vœu de la majorité.

Bien loin d'obtenir un réſultat des travaux de notre Comité Militaire, nous en avons entendu trois Membres qui nous ont chacun propoſé un plan différent : le premier, après avoir peſé les avantages & les inconvéniens des deux moyens propoſés pour la formation de l'armée, a établi que le recrutement à prix d'argent étoit le plus aiſé & le plus convenable au Royaume de France.

Le ſecond vous a propoſé une diviſion de l'armée en corps actif & corps auxiliaire; il vous a peint ſous des couleurs défavorables, &, j'oſe dire, auſſi peu méritées que réfléchies ſans doute, l'armée exiſtante; il eſt parti de là pour vous propoſer un moyen qu'il croit ſûr pour la

rendre Nationale, celui du cantonnement des Régimens pour leur recrutement, & même pour la compoſition de leurs Officiers. Il paroît adopter d'ailleurs la conſcription militaire pour le corps d'armée auxiliaire.

Le troiſième adopte entièrement & excluſivement le ſyſtème de la conſcription militaire, & il exige un nombre fixe d'années d'un ſervice réel de tout citoyen actif; il n'excepte de cette obligation que le Monarque et l'héritier préſomptif de la Couronne, & il nous ramène à une idée déja miſe en avant avec ſuccès dans cette Aſſemblée, & combattue par moi : « Tout Citoyen deviendra Militaire, & tout Militaire Citoyen. »

C'eſt entre ces trois plans qu'on vous propoſe d'opter. J'avoue que j'avois penſé juſqu'ici ſur le Militaire, comme ſur beaucoup d'autres choſes, qu'il y avoit une foule d'abus à réformer & d'améliorations à faire; mais j'étois bien éloigné de croire qu'il fallût entièrement détruire pour recréer, & moins encore dans l'organiſation militaire que par-tout ailleurs; car on a beau vous répéter ſans ceſſe, Meſſieurs, que la France n'a jamais eu une armée plus formidable qu'au moment où il ſe trouve dans ſon ſein deux ou trois millions de Citoyens armés, perſonne ne croit plus que moi à la valeur d'un Citoyen qui défend ſes foyers. Je connois la bravoure avec laquelle les Payſans d'Alicarlie ont remis Guſtava ſur le trône : les Payſans Finlandois ont repouſſé, je le ſais, l'élite des troupes Danoiſes, mais ſans vouloir aſſurément déprécier ma patrie, je prie l'Aſſemblée de conſidérer la différence qui exiſte entre les localités, le climat, les mœurs, le numéraire, le luxe (car tout influe ſur le génie militaire) de la France & de la Suède. Mais je me contenterai de dire que, ſi j'avois des exemples à invoquer, je compterois les ſoldats de Darius au paſſage du Granique, ceux de Varron à Cannes, les Communes raſſemblées par le Roi Jean, & je demanderois en même temps ſi leurs adverſaires les ont comptés. J'ajouterai que les armées,

quelque nombreuſes qu'elles ſoient, compoſées, en grande partie, de citadins nouvellement raſſemblés, ne vaudront jamais les plus petites phalanges de troupes réglées, exercées, ameutées, diſciplinées, aguerries, connues de leur chef

Les motifs pour & contre la conſcription militaire, ont été développés par les Préopinans d'une manière qui ne me laiſſe à vous énoncer que mon opinion perſonnelle. Elle eſt abſolument contraire au ſyſtême de la conſcription, & j'aſſure que j'ai été étonné de voir invoquer la liberté pour appuyer le plus dur & le plus prononcé des eſclavages.

L'état militaire, on ne peut vous le céler, Meſſieurs, ſort de l'ordre naturel & eſſentiel des ſociétés : il n'eſt pas dans la nature des choſes que quarante mille hommes ſe meuvent au deſir & par les ordres d'un ſeul ; il faut donc adapter, de la manière la moins dangereuſe, le ſyſtême de la liberté, qui doit être le nôtre, avec le régime militaire ; mais il faut bien ſe garder de les confondre, car, je le répète, Meſſieurs, chacun perdroit l'eſprit qui lui eſt propre, ſans acquérir celui qu'on pourroit lui deſirer.

Le ſeul moyen que je crois à notre portée, eſt d'abord, le recrutement volontaire. On vous a dit, Meſſieurs, que le ſervice de la Patrie étoit une charge à laquelle tous les Citoyens devoient coopérer, & c'eſt le plus fort argument dont on a appuyé le ſyſtême de conſcription. La ſeule manière, comme vous l'a dit M. de Bouthillier, de répartir également cette charge, eſt le recrutement à prix d'argent : le calcul des différences qui exiſtent entre le nombre des ſoldats que fournit telle ou telle Province, eſt le meilleur appui de ſon raiſonnement.

Si l'on vous propoſoit, Meſſieurs, de remplacer la preſtation d'argent que vous êtes obligés de fournir pour la conſtruction & la réparation des routes, par un ſervice réel ; que vous écriviez que c'eſt une *arrière-penſée*

d'esclavage : eh bien, Messieurs, on vous propose, au lieu de trois jours de travail, une abnégation de votre liberté pendant six années, & vous appellerez ce Décret un acte de liberté !

Non, Messieurs, vous recruterez à prix d'argent; vous rendrez l'état du soldat respectable; vous lui persuaderez qu'il est le vrai soutien de liberté, & vous aurez alors des soldats patriotes; vous ne les appellerez point des brigands, & vous ne souffrirez pas qu'on les qualifie ainsi dans cette auguste Assemblée, parce qu'ils pourroient bien calculer que, s'ils en ont la réputation, il leur deviendroit utile d'en exercer le métier : vous vous souviendrez, au contraire; du mot sublime de ce Paysan Suédois qui, au moment où, dans le Sénat de son pays, les trois premiers Ordres avoient adopté la résolution de punir les contrebandiers par une obligation de servir un certain nombre d'années, s'écria avec enthousiasme : *Eh ! que deviendra la dignité de nos soldats* ? La proposition fut unanimement rejetée.

Mais ce qui est instant, Messieurs, & ce que je crois devoir vous dire, quoique ce ne soit pas l'objet de la discussion, parce que le péril est pressant & le remède difficile : l'armée est sans discipline, la subordination est perdue; vous connoissez tous, les évènemens qui ont eu lieu & qu'il est aussi impossible de retracer ici, que difficile de réparer : s'il en est temps encore, Messieurs, rendez aux Officiers généraux, aux Chefs de Corps, l'autorité nécessaire pour maintenir les loix militaires existantes & celles que vous proposez d'établir.

Je fais, à cet égard, la motion spéciale d'un Décret particulier sur cet objet.

Signé, le Vicomte DE MIRABEAU.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.